



## Annuaire de l'École pratique des hautes études (EPHE), Section des sciences historiques et philologiques

Résumés des conférences et travaux

139 | 2008  
2006-2007

---

### Numismatique et économie monétaire de l'Occident médiéval et moderne

Marc Bompaire

---



#### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/ashp/269>

ISSN : 1969-6310

#### Éditeur

École pratique des hautes études. Section des sciences historiques et philologiques

#### Édition imprimée

Date de publication : 1 octobre 2008

Pagination : 160-163

ISSN : 0766-0677

#### Référence électronique

Marc Bompaire, « Numismatique et économie monétaire de l'Occident médiéval et moderne », *Annuaire de l'École pratique des hautes études (EPHE), Section des sciences historiques et philologiques* [En ligne], 139 | 2008, mis en ligne le 05 janvier 2009, consulté le 25 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/ashp/269>

---

# NUMISMATIQUE ET ÉCONOMIE MONÉTAIRE DE L'OCCIDENT MÉDIÉVAL ET MODERNE

Directeur d'études : M. Marc BOMPAIRE

Programme de l'année 2006-2007 : I. *Les changeurs : pratiques et techniques monétaires.* — II. *Le Monnayage royal au temps de Philippe IV le Bel.*

## I. *Les changeurs : pratiques et techniques monétaires*

Quelques séances seulement ont été consacrées en début d'année aux pratiques et arbitrages des changeurs ou à la présentation des possibilités ouvertes par l'usage des tailles et des méreaux à des fins de comptabilité ou de paiement, d'après des travaux récents (L. Kuchenbuch, dans N. Coquery, F. Weber et F. Menant [éd.], *Écrire compter, mesurer, Vers une histoire des rationalités pratiques*, ).

Des publications récentes comme celle de D. M. Metcalf (*Revue numismatique*, 2006) ont également été présentées pour l'intérêt méthodologique de la démarche qui s'appuie sur les trouvailles monétaires isolées (et souvent fortuites). Ses travaux sur les trouvailles de *tremisses* mérovingiens (répertoriées dans le livre de J. Lafaurie et J. Pilet-Lemière) ou de deniers anglo-saxons lui permettent de construire des modèles de circulation monétaire et même de proposer des évaluations de la masse monétaire. Les trouvailles isolées sont également le thème d'un colloque dont les actes viennent de paraître et qui a fait l'objet d'une présentation par Thibaud Cardon, étudiant de master 1, qui a présenté l'avancement de son enquête sur la circulation monétaire en Normandie au XIII<sup>e</sup> siècle. La richesse des discussions a conduit le directeur d'études à retenir ce thème pour les conférences des années à venir.

## II. *Le Monnayage royal au temps de Philippe IV le Bel*

L'étude du monnayage royal s'est poursuivie avec l'examen du règne de Philippe III. Le fil conducteur, prétexte à une revue des textes monétaires et des monnaies de la période, a été la lecture suivie de l'avis présenté au roi par Aimar de Montel, le premier des « avis » recueillis, publiés et commentés de façon remarquable par P. Guilhaumoz (*Revue numismatique*, 1920-1924). La présentation de ce type de document monétaire a été suivie de l'étude des trois parties de l'avis d'Aimar avec toujours le souci de préciser l'identification de ce spécialiste monétaire, qui reste incertaine, et la date de rédaction. La date de 1273-1274 proposée par A. Dieudonné semble plus probable que celle que donnait Guilhaumoz : 1278 « ou même plus tard », selon ce que J. Duplessy déduisait de la mention relative aux baudekins de Hainaut. Cette date est confirmée par le contenu de chacune des parties de l'avis.

La présentation du résumé de la législation de saint Louis ne peut s'insérer que parmi les ordonnances de la toute première période du règne de Philippe III. C'est

l'occasion d'observer que, jusqu'aux années 1290, les ordonnances monétaires dont nous avons relevé les diverses copies signalées et les variantes, ne marquent pas une évolution sensible ni des inflexions significatives. Elles apparaissent plutôt comme la mise en forme à chaque fois d'un ensemble de dispositions attribuées à saint Louis et dans lesquelles on puisait et non comme un corpus organisé et cumulatif d'ordonnances soigneusement archivées.

Les commentaires sur divers monnayages qui constituent la seconde partie de l'avis ont été évoqués en examinant systématiquement les actes et les monnaies concernant chacun d'eux : les monnaies de la Marche avec leurs mutations, la frappe de doubles en Bretagne, le bail de la monnaie Albi, partagée entre le roi, l'évêque et Sicard Alamman. L'analyse de l'exemplaire unique d'Albi au nom de Philippe du Cabinet des médailles présentée par A. Teboulbi, auditrice, suggère que cette pièce appartient à une émission différente, ne correspondant pas aux conditions de ce bail, alignée sur le denier tournois et très vraisemblablement postérieure puisqu'on y trouve représenté le lion des Lautrec qui ont succédé aux Alamans. Les monnayages de Cahors, Rodez, Melgueil, mais aussi Montpellier, pour les gros d'argent et pour des émissions d'or ont été présentés à partir d'enquêtes récentes comme celle de J. Belmon pour Rodez. Le dossier des premières émissions de gros et de monnaies d'or a été repris dans cette perspective en soulignant l'influence des monnaies arabes et de leur imitation par Jacques d'Aragon en Languedoc comme dans ses autres domaines ou par les Gênois dont le premier monnayage d'or semble avoir revêtu cette forme d'imitation.

La question des conditions d'émission des monnaies royales, tournois et parisis, soulevée par Aimar de Montel et commentée par Guilhiermoz a été abordée par le biais des analyses métalliques menées dans le cadre de la thèse d'A. Teboulbi, auditrice, qui a dressé l'esquisse de ses premiers résultats sur le classement des émissions de saint Louis et d'Alphonse de Poitiers qui font l'objet d'un article sous presse dans la *Revue numismatique*, 2008. Aimar évoque également la question du mode d'exploitation des ateliers monétaires. Toutefois la substitution, qu'il suggère, d'un seigneurage variable pour le roi au régime antérieur d'un *monetarium* proportionnel à la fabrication, mais fixé lors de la négociation du bail, se situe plutôt sous le règne de Philippe le Bel. Nous avons examiné de ce point de vue les baux et les comptes royaux conservés et nous avons été amenés à distinguer ce système nouveau de baux « en la main du roi », le système « ancien » des baux à *monetarium* et le système de baux généraux moyennant un revenu journalier garanti au roi, comme dans le cas du bail des frères Le Flament, au plus fort de l'affaiblissement monétaire, en août 1303. Ce système s'appliquait peut-être dans le cas des baux généraux de Biche et Mouche ou de Richard Huguet, en 1307 et lors du renforcement de la monnaie en 1305 où des monopoles sont également concédés sur le change puis la fabrication de l'or. Le dossier révélant le rôle du Florentin Richard Huguet lors de ce renforcement sera publié par le directeur d'études dans le *Bulletin de la société nationale des Antiquaires de France* devant laquelle il a fait l'objet d'une communication. Au développement de la frappe au seigneurage (et brassage) nous avons été tenté d'associer le nom du Lucquois Betin Cassinel en interprétant en ce sens un mémoire anonyme et fragmentaire dénonçant ses agissements qui n'avait guère fait l'objet de commentaires depuis sa publication par C. V. Langlois. Nous avons consacré également une séance à sa car-

rière en nous fondant sur des travaux antérieurs, y compris la publication récente de documents génois attestant de son implantation à Montpellier et aux foires de Champagne dès 1275 mais aussi en essayant de définir à partir de son cas les attributions et la titulature des « maîtres des monnaies » du roi bénéficiant de gages du Trésor dès les années 1280 et en recherchant en quoi ils se distinguaient des maîtres responsables de la fabrication monétaire dans les différents ateliers. Cela a été l'occasion d'aborder rapidement la question des émissions de Philippe le Bel et de présenter les pièces correspondantes lors de l'ultime séance de l'année pour laquelle le Cabinet des médailles a aimablement accueilli la conférence.

L'attention portée au règne de Philippe III nous a conduits à examiner d'autres monnayages non cités par Aimar de Montel et d'autres documents relatifs à l'activité monétaire sous son règne. C'est le cas d'un compte de l'atelier monétaire royal de Montreuil-Bonnin publié en 1924 par A. Dieudonné qui l'a daté de 1271 et où nous serions enclins à reconnaître une émission de deniers poitevins prolongeant l'émission d'Alphonse de Poitiers, à cause de la mention d'une décote par rapport au tournois et de l'usage du marc de la Rochelle pour une taille (un poids) qui s'accorderait avec ce qu'indiquent divers documents du règne d'Alphonse, ... si l'un de ceux-ci ne spécifiait justement l'utilisation du marc de Troyes (et non de celui de La Rochelle). Au-delà du monnayage royal, nous avons étudié les émissions de Robert de Bourgogne, telles qu'elles apparaissent dans son « mémorial » et dans quelques baux et règlements monétaires, avec la participation bienvenue de Françoise Dumas dont le livre a dressé le bilan des connaissances sur le corpus des monnaies, sur les émissions et les quantités frappées. La multiplicité des monnaies émises sur cette brève période de mutations rend difficiles les identifications des monnaies connues, mais oblige à considérer des pièces aujourd'hui connues à quelques exemplaires comme seules traces d'émissions de millions de monnaies. Nous avons aussi suivi dans les comptes les modes fort élaborés de calcul de conversions et de décotes (qui, selon nous, imposent quelques corrections à l'édition de H. Jassemin). Des mentions de monnaie « quinzaine » par rapport à une autre (15 d. ' 12 d. de l'autre) avaient déjà été relevées antérieurement à la création du pied de monnaie qui au *xiv*<sup>e</sup> s. s'appuie sur cette pratique en qualifiant de pied 12<sup>e</sup> la monnaie tournois de saint Louis où le gros tournois avait la valeur de 12 d. t. Elle se combine ici à une évaluation d'une décote par livre comme on en trouve déjà mention dans la correspondance d'Alphonse de Poitiers, « 4 d. ou 16 d. par livre », un système de décote qui est également pratiqué par ses comptables.

Nous avons dépassé le cadre chronologique prévu pour les conférences à l'occasion de deux interventions consacrées pour l'une aux émissions de deniers de Philippe VI par M. Jean-Philippe Cormier qui nous a fait bénéficier de la primeur d'une étude sous presse dans le *Bulletin de la Société française de numismatique* qu'il a ainsi pu tester. L'exposé de M<sup>me</sup> Emilie Lebailly a présenté le registre de comptes établi après le décès du connétable d'Eu en 1343 auquel elle a consacré sa thèse et dont elle prépare l'édition. L'utilisation de diverses monnaies et l'évaluation de dettes anciennes y sont particulièrement fréquentes et cela a fourni l'occasion de reprendre les textes relatifs à l'affaiblissement des années 1337-1343 et aux modalités d'application du renforcement qui a suivi. Un examen systématique a permis de reconnaître une prédominance de l'application des procédures d'évaluation et d'indexation pré-

vues officiellement avec des « avaluements » fondés sur la valeur du marc d'argent, mais aussi sur d'autres textes réglementaires. Il a surtout été possible d'observer une nette tendance à pratiquer des arrondis ou des approximations limitant des calculs qui étaient fastidieux et (rarement) sources d'erreurs. De même, les comptes tenus en pièces d'or ne transcrivent pas le plus souvent des cours « marchands » de ces pièces, mais répondent au même souci de simplification en permettant de tenir dans une même unité les comptes d'opérations échelonnées. Les aspects du document relatifs à la place et aux modalités du crédit avec des créanciers de tout statut ont été envisagés et on observe des emprunts aux foires, sur gages, et parfois des majorations fictives de capital masquant l'usure... Les conférences de 2007-2008 porteront largement sur cette période caractérisée par les mutations monétaires en s'efforçant de mesurer de même leur effet sur les pratiques des comptables et plus largement de l'ensemble des agents économiques.